



# Maires de France

magazine des maires et des présidents d'intercommunalités

Février 2016 | n° 332 | 13,50

**Dossier**

## LOGEMENT

Habitat participatif :  
se loger autrement

p. 34

**Normes**

## ACCESSIBILITÉ

Dernière « fenêtre » pour  
les Ad'AP en retard p. 10

# Ruralité

Les élus jouent la carte  
du développement  
malgré les obstacles

p. 22

**Juridique.** La réforme  
de la défense extérieure  
contre l'incendie p. 56



# Habitat participatif : se loger autrement

**La loi ALUR** a consacré l'habitat participatif en lui donnant un statut juridique qui légitime son existence dans les politiques publiques du logement. Une reconnaissance attendue par les acteurs de ce mode d'habitat qui favorise son déploiement, tant en zone urbaine que rurale.

**E**t si c'était dans les initiatives citoyennes que se créaient les plus belles innovations et les solidarités de demain ? Ainsi, les dynamiques participatives gagnent-elles aussi le champ de l'habitat : des particuliers participent activement à la conception de leur futur cadre de vie, réinvestissant un espace principalement orchestré par les élus et les professionnels. « Avec la crise économique, le logement devient un objet de luxe et les gens ont envie de remettre du sens dans l'acte d'habiter, observe Stefan Singer, fondateur de Toits de choix et de Hab Fab, structures spécialisées dans l'habitat participatif. Il s'agit d'une vraie co-production de la ville et de la

reconnaissance du citoyen-acteur. » Depuis quelques années, l'habitat participatif est devenu un objet d'études. Il fait bouger les lignes, et sa réussite tient pour beaucoup à la bonne organisation d'un nouveau jeu d'acteurs.

Encore considéré comme une forme de militantisme, cet habitat s'inscrit pourtant peu à peu comme une alternative à la maison individuelle, au logement social ou à la promotion immobilière. « Je parle d'utopie réaliste, affirme Alain Jund, adjoint au maire de Strasbourg et président du Réseau national des collectivités pour l'habitat participatif. Avec la concrétisation de différents projets, le regard change. » En France, il reste encore une pratique embryonnaire



TROIS QUESTIONS À...

**Camille Devaux (1),**

« UNE FAÇON DE FAVORISER LE LIEN SOCIAL ET LA MIXITÉ »

**Comment l'habitat participatif revient-il en force au XXI<sup>e</sup> siècle ?**

On observe une nouvelle émergence au début des années 2000 chez les habitants et dans les années 2010 pour les institutionnels, du fait d'une convergence de facteurs : l'implication forte de groupes d'habitants en capacité de mobiliser des acteurs relais pour porter leur initiative, un écho à certains impératifs de la production urbaine d'aujourd'hui, ou encore une préoccupation des collectivités et organismes HLM qui y trouvent des éléments de réponses sur une façon de favoriser le lien social et la mixité, sur des questions écologiques ou sur l'habitat à moindre coût.

**Le législateur a-t-il contribué à ce retour ?**

La loi ALUR donne une légitimité à l'habitat participatif pour porter ces initiatives. Elle donne un cadre et est de nature à rassurer ceux qui vont porter politiquement le projet. Il y a chez les élus un fort besoin de retour d'expérience, et le fait que des organismes HLM et des collectivités témoi-

gnent de leurs projets donne une forme de caution professionnelle.

**Quelle est la place de l'élu local dans ce processus ?**

L'élu a un rôle important, à commencer par libérer du terrain si l'on est sur du foncier public, ou inscrire ce type de projet dans les documents d'urbanisme. Il a surtout un rôle d'animation : convaincre au sein de la municipalité, pousser à ce qu'il y ait des événements pour faire parler du concept, débloquer des initiatives comme un appel à projet, animer le réseau d'acteurs. Vis-à-vis des banquiers, encore un peu frileux, il a en quelque sorte un rôle de garant. En milieu urbain, le soutien de l'élu est indispensable. Mais attention, il ne faut pas penser l'habitat participatif forcément comme la troisième voie. L'enjeu est dans la diversité des formes que l'on peut produire.

(1) Maître de conférence urbanisme et aménagement à l'Université de Caen, auteur de la thèse *De l'émergence d'une initiative habitante à son intégration dans l'action publique.*

comparativement à certains pays européens (Allemagne, Pays-Bas).

« L'habitat participatif est un marqueur social et urbain pour un quartier : des gens qui s'implantent durablement et démontrent un nouveau mode de vivre-ensemble, déclare Cédric Tol-Boïma, directeur de l'aménagement, de la construction et du renouvellement urbain à la SERM à Montpellier. Les expériences à grande échelle existent là où il y a une volonté politique. Copenhague, par exemple, a fait revenir des familles en ville grâce à l'habitat participatif. »

**Tordre le cou aux préjugés**

Parmi les pionniers français figure Strasbourg, où le processus est désormais inscrit dans le programme local de l'habitat de la ville. D'autres projets ont vu le jour ou sont en cours : Grenoble, Lille, Montreuil, Bordeaux, Bègles, Rennes, Toulouse, Montpellier, Bayonne, Marseille, etc. Et Paris, qui a lancé en 2014 un appel à projet sur trois parcelles. 40 groupes ont postulé et le jury devait se réunir en février 2016 pour désigner les trois lauréats.

Évidemment, la démarche n'est pas simple. Le frein de l'absence d'assise juridique, problématique chez le notaire ou chez le banquier par exemple, a été levé avec la loi ALUR qui offre un cadre légal à cet habitat. Mais les élus, par méconnaissance, sont dubitatifs. Pourtant, les acteurs professionnels, les collectivités locales et les associations ont chacun créé leur propre réseau (1). Les avantages commencent à circuler : un engagement citoyen, des lieux partagés ouverts sur le quartier, des innovations architecturales, un logement plus abordable, etc.

« C'est du gagnant-gagnant, assure Stefan Singer. Dans ce type de projet, les gens savent ce que partager veut dire et ça rejaillit sur le vivre-ensemble. Le voisinage s'auto-gère, le maire gagne en paix sociale. Et la population est moins exposée au risque de précarité car l'entraide s'organise. » Selon Alain Jund, c'est une « plus-value. Cela redonne une espèce d'envie de ville... Et les groupes sont investis, donc facteurs d'innovation ; ainsi, à Strasbourg, ils ont porté la monnaie locale. »

Frédéric Jozon, futur habitant du Mas Cobado à Montpellier (voir p. 38), veut

**40** collectivités font partie du Réseau national des collectivités pour l'habitat participatif créé en 2010 à Strasbourg. Parmi elles des villes, des intercommunalités, des conseils départementaux et des conseils régionaux (Île-de-France, Rhône-Alpes, PACA).

**215** initiatives étaient présentes aux Rencontres nationales de l'habitat participatif à Marseille en juillet 2015.

tordre le cou aux préjugés selon lesquels l'habitat participatif serait un retour à la vie en communauté : « Les habitants veulent créer du lien social, mais chaque foyer garde son entièreté et vit suivant des règles validées par tous. » L'habitat participatif ne s'adresse pas qu'à des utopistes. Mais, pour Stefan Singer, « c'est une voie qui n'est pas faite pour tous, car il peut être difficile de survivre à l'apprentissage de l'action collective qui signifie aussi renoncement ». Le déploiement de cette démarche dépendra notamment des bailleurs sociaux : en autorisant leur participation active, la loi ALUR a probablement offert à l'habitat participatif l'une de ses meilleures perspectives de développement. « Il y a quatre ou cinq ans, l'habitat participatif était encore un ovni dans le paysage, note Alain Jund. Maintenant qu'il est inscrit dans la loi, il nous semble important qu'il ait une place assise dans les politiques locales. »

Lucille MONDRIANE

(1) Le Réseau national des acteurs professionnels de l'habitat participatif, le Réseau national des collectivités pour l'habitat participatif, la Coordin'Action (union de 14 associations qui vise à animer le mouvement de l'habitat participatif en France).

# De l'utopie à la réalité

Un projet d'habitat participatif perturbe les manières de faire. Mais les projets déjà menés à bien commencent à livrer des modes d'emploi à défaut de modèles exactement reproductibles.

Indéniablement, il s'agira d'une aventure. Une aventure humaine pour les habitants du groupe constitué en vue de concevoir leur futur lieu de vie. Et une aventure pour la collectivité qui accueille ou initie le projet. Car ces opérations complexes, qui devront accorder rêves individuels et envie de collectif, se heurtent à de nombreux obstacles, incertitudes et désaccords, tenant notamment au risque d'explosion du groupe. « *Que ce soit les citoyens, les élus ou les bailleurs sociaux, tous se font peur*, constate Stefan Singer, fondateur et dirigeant de Toits de choix et de Hab Fab. *Ils craignent qu'on ne maîtrise pas le processus et que ça dure... Un élu n'aime pas prendre le risque d'immobiliser un terrain trop longtemps sans certitude.* » Pourtant, certaines expérimentations démontrent désormais que ces projets peuvent être conduits sur une durée proche d'une opération de promotion immobilière classique.

## 1 Des projets de référence

Il existe une grande diversité de montages opérationnels possibles : autopromotion, recours à un promoteur social ou privé, habitat coopératif. Les expériences récentes ont fait la preuve du concept et sont riches d'enseignements. « *Aujourd'hui, les prototypes existent*, assure Stefan Singer. *La production ne sera jamais industrielle car c'est la nature de ce type de projet d'être sur-mesure. Mais le concept et la méthode sont reproductibles.* » Par ailleurs, le secteur s'est structuré et offre de nouveaux moyens. « *La Coordin'Action travaille sur l'émergence de modèles financiers et assurantiels* », annonce Michel Broutin, membre du comité de pilotage. « *Le Réseau national des collectivités pour l'habitat participatif est un outil opérationnel pour les*

# 4

c'est le nombre de phases qui composent le parcours d'un projet d'habitat participatif : le groupe de réflexion, le collectif d'étude, la phase de construction puis la phase de conception.

élus, rappelle de son côté Alain Jund, adjoint au maire de Strasbourg et président du réseau. *On peut utiliser ce qu'ont fait les autres et noter ce qui n'a pas fonctionné.* »

C'est ce que font les élus de Bègles (33) quand ils lancent en 2013 l'appel à manifestation d'intérêt autour d'un terrain en plein cœur de ville pour un projet d'habitat participatif (La Ruche). « *Dès que le groupe a été constitué, nous sommes allés voir des projets de référence avec les futurs habitants et l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) (1), raconte Jean-Étienne Surlève-Bazeille, adjoint au maire de Bègles, délégué à l'urbanisme. Il fallait opposer une réalité au rêve... Cela nous a fait gagner du temps!* » La ville et ses deux partenaires, Bordeaux-Euratlantique (programme d'aménagement autour de la gare Saint-Jean) et la coopérative immobilière Axanis, ont chacun agité leurs réseaux au moment de

constituer le groupe, soit dix familles, et pris en charge le coût de l'AMO. Les travaux ont démarré en décembre 2014 et la livraison est attendue pour mai 2016.

## 2 À échéance donnée

Le maire doit accepter de sortir du cadre habituel. L'habitat participatif perturbe la manière de travailler, de l' élu jusqu'aux professionnels de la construction, mais trouve petit à petit sa méthode. Les règles du jeu doivent être claires, le dialogue avec le groupe d'habitants permanent, et les points de bilan fréquents. L'acteur principal reste le groupe d'habitants puisque qu'il joue le rôle de maître d'ouvrage, en tout cas de maître d'usage.

Qu'il soit d'initiative citoyenne ou lancé par la collectivité, le vrai projet commencera avec un terrain, qui peut donner lieu à un projet cadre avec exigences et contraintes (qualités environnementales, mixité sociale, planning, etc.). Le



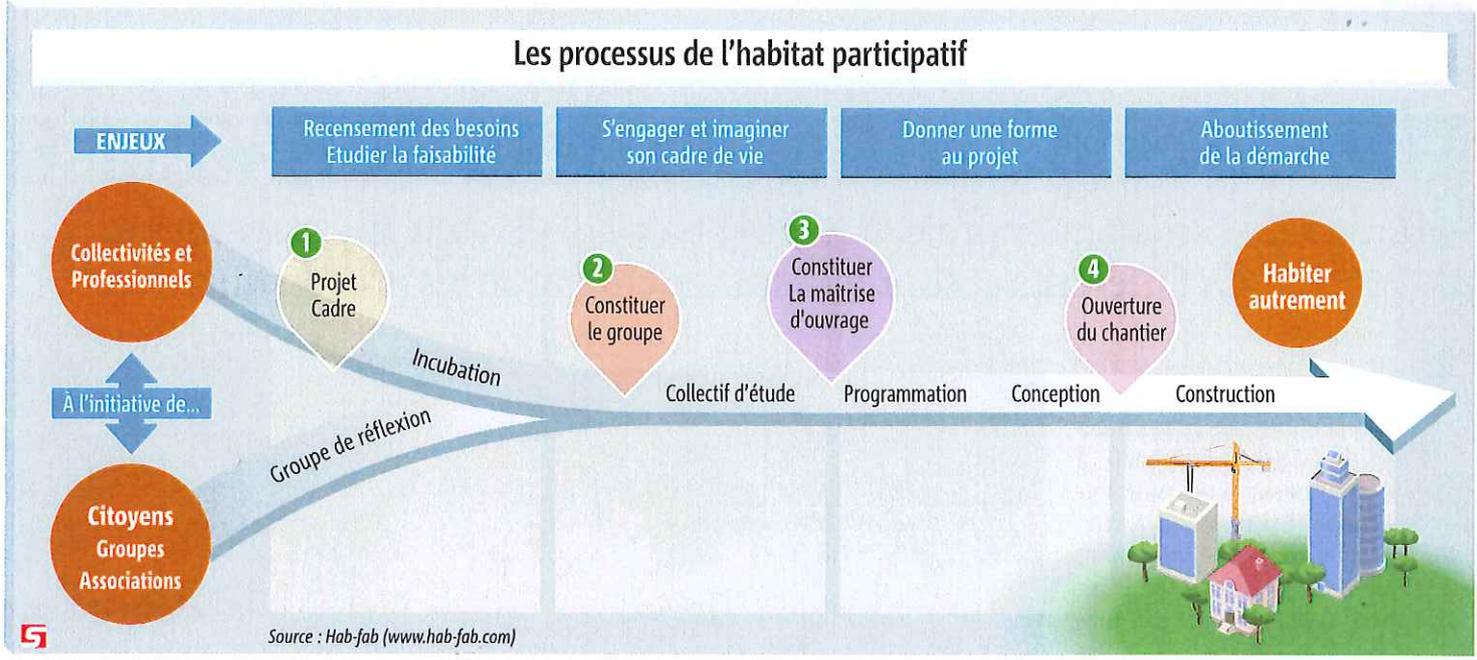
### Avis d'expert

## Vincent Lourier,

directeur de la Fédération nationale des sociétés coopératives HLM, fondateur du réseau HLM pour l'habitat participatif en juillet 2015

« **Ce sujet est porté par notre fédération car elle a des gènes communs avec l'habitat participatif.** Plus de 30 organismes HLM sont impliqués dans des projets : 5 ont été livrés en cinq ans, 15 environ sont en chantier et 20 en cours de montage. Ce qui représente plus de 1 000 logements. Notre volonté est d'être pragmatiques, d'échanger les bonnes recettes, d'observer les différences, les points d'achoppement et les points de vigilance. Avec comme ambition de sortir de l'expérimentation pour arriver à une mise en œuvre plus simple. Les opérations sont toutes différentes car il y a de nombreuses variables. Il n'existe pas de modèles mais on voit émerger de grandes façons de faire. Si on

veut que ce dispositif se massifie, il faut se rapprocher de la temporalité de la promotion immobilière classique, soit trois à quatre ans, tout en conservant l'ambition sociale initiale. Au départ, les organismes HLM y sont allés par curiosité et souci d'innovation, avec aussi l'idée de tirer l'enseignement du dialogue avec les habitants pour leurs pratiques en production classique. L'habitant retrouve plus de place. Ce n'est pas la révolution mais c'est une avancée. Mais les organismes HLM se montrent parfois démunis. C'est pourquoi la Fédération nationale des sociétés coopératives HLM a souhaité réaliser un guide, avec le concours de l'Union sociale pour l'habitat. Une sorte de boîte à outils. »



parcours se composera de quatre phases : l'émergence du projet par le groupe de réflexion, la programmation et les études de faisabilité par le collectif d'étude, la phase de conception puis la phase de construction. « *L'étape d'information et de formation des personnes intéressées leur permet de réfléchir sur leurs besoins et leurs envies, de voir si elles peuvent cohabiter, certaines cherchant une famille bis, d'autres juste du voisinage*, explique Stefan Singer. *La collectivité peut imposer la constitution du groupe avec un projet partagé à une échéance donnée.* »

Il faudra alors passer à la phase concrète, l'expérience montrant qu'il peut être utile qu'elle soit accompagnée par une structure pourvoyeuse de méthode afin de faire émerger sur le papier ce que chacun veut vivre en termes d'usages et les espaces correspondants. C'est aussi à ce moment-là que se formaliseront des partenariats, avec un bailleur social par exemple. « *La présence d'un bailleur apporte compétences et garantie financière*, commente Michel Broutin. *C'est l'un des modes les plus sûrs de faire de l'habitat participatif.* » Et cela rassure les collectivités.

**3** **Accompagnement sur l'AMO**  
 À Saint-Dié-des-Vosges (88), le projet Écoline (dix maisons mitoyennes) a été l'un des premiers en France. En 2008, un groupe déjà constitué propose son projet pour un terrain privé. « *La crédibilité du projet est arrivée via le dossier de faisabilité*

*et le certificat d'urbanisme*, se souvient Laurent Bonne, architecte du projet. *Nous avons travaillé en amont sur le projet avec le maire Christian Pierret et son service urbanisme.* » L'AMO est pourtant assurée par une partie des membres du groupe et par l'architecte. Et chaque habitant autopromoteur est aussi autoconstructeur en collaboration avec des professionnels. « *Attention, les projets en autonomie maximale s'exposent à plus de risques et sont donc en général sur un périmètre limité, de quatre à huit logements* », prévient Stefan Singer.

Aujourd'hui, se doter d'une AMO est de nature à rassurer toutes les parties prenantes, et certaines collectivités l'exigent. « *C'est une partie technique et réglementaire complexe, et il est bon qu'elle soit prise en charge par des profession-*

**En savoir +**  
 Accompagner les projets d'habitat coopératif et participatif, un guide de la Fédération nationale des sociétés coopératives HLM avec le concours de l'Union sociale pour l'habitat. À télécharger sur [www.hlm.coop/spip.php?article1060](http://www.hlm.coop/spip.php?article1060)

## Ce que dit la loi ALUR

Selon l'article 47 de la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), l'habitat participatif est une démarche citoyenne permettant à des personnes physiques ou morales de s'associer pour concevoir, construire ou acquérir leur habitation destinée à un usage commun. La loi crée aussi deux nouveaux types

de sociétés : les coopératives d'habitants et les sociétés d'attribution et d'autopromotion. Un organisme HLM peut participer à hauteur de 30 % maximum des parts. Le 23 décembre 2015 était publié le premier décret de la loi sur le fonctionnement des sociétés d'habitat participatif. Il sera complété par deux autres décrets au printemps 2016.

nels, conseille Alain Jund. *Ce qui se généralise, c'est que les collectivités cofinancent les AMO.* »

### 4 En réhabilitation aussi

L'habitat participatif fait son chemin dans l'habitat neuf. Aurillac (15) a choisi partiellement cette voie dans une opération de réhabilitation urbaine, celle de l'îlot Gerbert. « *C'est le seul moyen pour inverser la paupérisation de mon cœur de ville*, clame le maire, Pierre Mathonier. *Il faut réintégrer de la mixité sociale en faisant revenir les propriétaires occupants... Reconstruire la ville sur la ville se fera avec les citoyens, ils ont un droit légitime à l'expression.* » Le projet porte sur 14 logements et requiert un important travail de concertation. « *Le promoteur Polygone, qui est aussi bailleur social, assurera le portage financier. Ensuite, il revendra les lots aux propriétaires. Ça va coûter un peu plus cher mais comme pour un éco-quartier.* » L'opération pourrait s'élever à deux millions d'euros hors taxes, la participation de la ville étant estimée à 300 000 €. La démarche s'est concrétisée par la signature d'une convention-cadre entre la ville, Polygone et le bureau d'études Toits de choix. En mars 2016, les propriétaires formeront une entité juridique. Commenceront alors les ateliers de conception des logements. Les travaux devraient démarrer en octobre 2017 pour une livraison fin 2018. **L. M.**

(1) Le cabinet toulousain Cerises (Centre européen de ressources sur les initiatives solidaires et les entreprises sociales).

# Mas Cobado : un îlot en cœur de ZAC

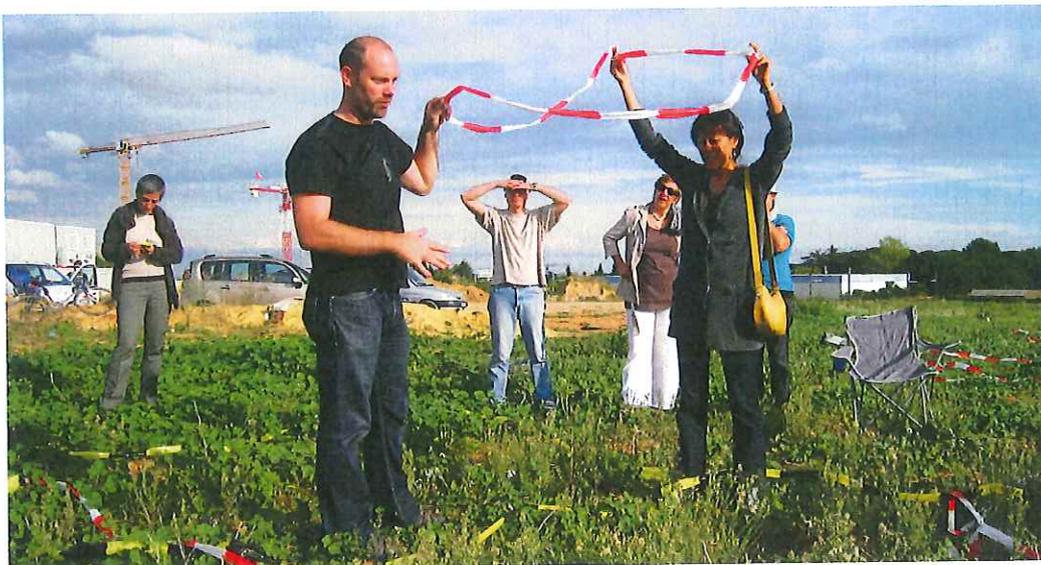
À Montpellier, le premier projet d'habitat participatif associe 23 logements de trois statuts différents et sont 15 % moins chers que les prix du quartier.

« **V**ivre ensemble et chacun chez soi ». C'est leur slogan et ils y tiennent. Les habitants du Mas Cobado, à Montpellier, sont sur le point de voir leur rêve aboutir. En mars 2016, les travaux seront terminés. Soit trois ans et demi après l'appel à projet lancé sur deux parcelles de la ZAC des Grisettes par Montpellier, via son bras armé pour l'urbanisme, la SERM. « *L'un des enjeux pour la ville, c'est de donner plus de facilités à un marché de propriétaires occupants*, observe Stéphanie Jannin, adjointe au maire de Montpellier chargée de l'urbanisme. *L'habitat participatif amène une innovation qui remet de la cohérence entre la production de logements et les aspirations des ménages.* »

Au départ, une initiative citoyenne portée par deux associations qui finiront par se réunir autour d'un même projet, Mas Cobado. Le bureau d'études Toits de choix qui accompagne le premier groupe (13 logements) parvient à convaincre le bailleur social Promologis de s'engager dans le projet car deux familles, que le groupe ne veut pas exclure, ne peuvent pas acheter.

## Pas d'ingérence

Quand le deuxième groupe se rapproche du premier, la ville incite le bailleur social à accepter l'opération dans sa globalité. Soit 23 logements dans une configuration sociale innovante : 5 locatifs sociaux, 9 en accession sociale et 9 en accession libre. « *Nous avons exigé que le groupe soit suffisamment constitué avec un projet collectif avancé, et qu'il soit assisté d'un maître d'ouvrage (Toits de choix, NDLR) qui puisse être notre interlocuteur*, précise Philippe Bañuls, responsable de secteur à la SERM. *La présence de Promologis a permis de lever les verrous liés aux garanties financières d'achèvement.* »



**Le groupe d'habitants en train de prendre des mesures sur le terrain.**

En six mois et six ateliers, le projet final se profile. Parmi les espaces partagés : une zone de jeux pour enfants, des jardins potagers, trois chambres d'amis, des buanderies, un atelier de bricolage et une salle polyvalente ouverte sur le quartier, une terrasse à usage collectif. L'un des futurs habitants, Frédéric Jozon, rapporte que ni la ville ni le bailleur social n'ont fait preuve d'ingérence pour concevoir leur lieu de vie, y compris pour les logements qui seront gérés par Promologis.

Toits de choix a organisé les groupes de travail (juridique, finances, suivi de chantier, etc.) selon les compétences et

les centres d'intérêts de chacun. « *Ce qui a permis d'éviter les débordements, et à la collectivité de rencontrer toujours les mêmes personnes référentes sur chaque sujet* », précise Frédéric Jozon. Au cœur de la ZAC, le groupe doit se conformer aux contraintes de cadrages afférentes, notamment celle d'un planning précis. Au final, les logements sortiront « *à un prix d'accession en dessous de 3 200 €/m<sup>2</sup>, soit 15 % inférieurs aux prix du quartier* », annonce Philippe Bañuls. Et Montpellier s'appête à lancer un deuxième appel à projet, pour un lot en centre-ville cette fois. **L. M.**

## Un projet lauréat du PUCA

Dès 2011, le collectif montpelliérain multigénérationnel « Habiter c'est choisir », qui aboutira au projet Mas Cobado, réfléchit au projet d'un autre « vivre ensemble ». Fin 2011, le projet a été sélectionné par le PUCA (plan urbanisme construction aménagement, un service interministériel), dans le cadre de son appel à projet national « Loge-

ment design pour tous », pour sa capacité à répondre à cet objectif : initier une nouvelle dynamique pour programmer, concevoir et réaliser des opérations de logements. L'équipe déjà constituée d'architectes-designers, programmiste, juriste et avocat aura donc bénéficié du renfort d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.

### En savoir +

- **Toits de choix.** [www.toitsdechoix.com](http://www.toitsdechoix.com)
- **Hab Fab.** <http://hab-fab.com>

# Habiter autrement : le milieu rural s'y prête aussi

L'habitat participatif peut rebuter une commune rurale dépourvue d'ingénierie en matière d'urbanisme. Des exemples dans le Gard et l'Hérault prouvent l'inverse.

**À** Soudorgues, petite commune cévenole enclavée d'à peine 300 habitants, l'Écohameau des Cadenèdes est désormais un chantier en cours. C'est Christian Pibarot, son maire décédé en mai 2015, et un groupe d'habitants, qui l'avaient initié en 2010. « On s'est demandé comment faire venir des gens pour vivre ici et on a imaginé proposer une forme d'habitat innovant car participatif », raconte Claude Milan, le nouveau maire. Car un tel projet en zone rurale peut contribuer à revitaliser un centre-bourg, pour peu qu'on lui adjoigne une dimension économique. Ainsi, celui-ci inclut-il la construction d'ateliers pour 7 artisans, érigés en autoconstruction encadrée et aujourd'hui terminés, et de 8 habitations en locatif social et accession progressive à la propriété confiées au bailleur social Habitats solidaires, ainsi que des espaces mutualisés (salle commune, buanderie-chaufferie, chambres d'amis, jardins partagés).

Pour les logements, les terrains ont été vendus au bailleur et le permis de construire accordé en novembre 2015. Ils devraient être bâtis d'ici la fin 2016 suivant la même philosophie : le recours à des ressources locales humaines et matérielles, la conjugaison d'un appel d'offres aux entreprises et de l'autoconstruction encadrée, et la conception d'une architecture économe en énergie.

André Leenhardt, le maire de Lauret (Hérault, 599 hab.), s'est laissé convaincre par le CAUE de lancer un projet d'habitat participatif sur une parcelle stratégique du centre ancien. « Dans nos communes, on en revient de l'urbanisation "villa avec piscine sur grand terrain clôturé", observe-t-il. Avec ce type d'organisation



Construction de l'atelier municipal des Cadenèdes en chantier participatif, en avril 2015.

de l'espace, les gens ne se parlent pas. Nous voulons trouver des formes urbaines qui facilitent l'échange. » Par précaution, le conseil municipal fait inscrire au PLU des orientations de construction sur cette parcelle, « pour dire qu'on ne pourrait pas y faire n'importe quoi ! » Le propriétaire du terrain accepte l'idée de décaler la vente pour laisser le temps de la réflexion.

« Nous avons travaillé avec la structure d'accompagnement Hab Fab pour la constitution d'un groupe d'habitants, raconte André Leenhardt. Nous avons fixé un calendrier de façon à ce que les six familles s'engagent avant le 31 décembre 2015. » Parallèlement, une convention a été conclue avec l'établissement public foncier régional prévoyant qu'il intervienne via du portage foncier si les choses n'allaient pas assez vite.

L. M.

## RESSOURCES

### Publications

- *Livre blanc de l'habitat participatif*. Ce manifeste du mouvement associatif détermine un socle commun d'arguments pour faciliter le développement des initiatives citoyennes dans le domaine de l'habitat. À télécharger sur [www.habitatparticipatif.net/publications](http://www.habitatparticipatif.net/publications)
- *Étude sur l'habitat participatif et solidaire* réalisée par Epok et L'Écho habitants pour la Fondation de France, sur les projets en partenariat avec des bailleurs sociaux et les enjeux sociétaux de l'habitat participatif. À télécharger sur [www.habitatparticipatif.net/publications](http://www.habitatparticipatif.net/publications)
- *Vivre en habitat participatif*, de Pascal Greboval, éditions Alternatives, 27 €. Tél. 01 46 33 47 66. 17 habitats participatifs français qui peuvent servir de modèles à ceux qui souhaitent se lancer.
- *Oasis, un nouveau mode de vie*. Co-édité par le magazine Kaizen et le Mouvement Colibris, ce numéro présente 100 « oasis », des lieux de vie construits en France par ceux qui ont décidé de placer l'autonomie, le partage et la convivialité au cœur de leur mode de vie. À commander sur [www.habitatparticipatif.net/publications](http://www.habitatparticipatif.net/publications)
- *La Charte du Réseau des collectivités pour l'habitat participatif*. [http://hab-fab.com/images/Documents/ReseauCollectivites\\_Charte\\_vfinale\\_1111.pdf](http://hab-fab.com/images/Documents/ReseauCollectivites_Charte_vfinale_1111.pdf)

### À voir...

#### L'habitat participatif : 1+1=3

Un film sur l'habitat participatif à travers des témoignages tirés d'expériences dans l'Est de la France. [www.ecoquartier-strasbourg.net](http://www.ecoquartier-strasbourg.net) (10 €).

### À suivre...

Des Journées portes ouvertes sont prévues en mai en France et en Europe. [www.habitatparticipatif.net](http://www.habitatparticipatif.net) (rubrique Événements).

### En savoir +

- **La Coordon'Action**. [www.habitatparticipatif.net](http://www.habitatparticipatif.net)
- **Réseau national des acteurs professionnels de l'habitat participatif**. [www.rahp.fr](http://www.rahp.fr)